

Professions réglementées : Une réforme contre les plus pauvres et les plus fragiles sans impulsions pour la croissance

Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice a adressé une lettre ouverte au président de la République en réponse à ses annonces sur la mise en oeuvre d'une réforme des professions réglementées. Patrick Sannino recommande l'ouverture d'une large et réelle concertation avec sa profession afin de ne pas affaiblir le principe d'égal accès à la justice. Pour le président de la CNHJ, les premières ébauches de la réforme concernant la profession d'huissier de justice, trop antisociales, ne laissent pour l'instant présumer aucun gain de pouvoir d'achat et d'impulsion économique pour les entreprises et agrandiraient le fossé entre les foyers les plus aisés et les plus fragiles.

Des mouvements de protestation ont déjà démarré dans quelques villes de France. Un mouvement national sera lancé par la profession le 15 septembre. À cette date, l'ensemble des significations, des citations et des audiences pénales sera suspendu si aucune véritable concertation n'a été engagée entre-temps.

« Nous sommes contre une réforme antisociale qui ne s'appuie pas sur l'expérience des acteurs de terrain »

Monsieur le Président de la République, votre gouvernement doit impérativement s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des professionnels de terrain que nous sommes pour élaborer un projet de loi qui concerne l'exercice de notre activité. Nous n'avons toujours pas été entendus. Nous n'avons toujours pas été en mesure de vous transmettre des propositions.

Nous ne sommes pas contre le principe d'une réforme. Nous sommes contre une réforme qui ne tiendrait pas compte de l'expérience des acteurs de terrain. Nous sommes contre une réforme arbitraire conçue par un petit cercle sans tenir compte des nombreuses recommandations de ceux qui vivent les problématiques de la réforme au quotidien.

Il faut préserver les foyers les plus pauvres et les plus fragiles. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions. Mais pour les mettre en oeuvre, une réelle concertation est impérative.

Nous sommes contre une réforme antisociale qui ne tiendrait pas compte des plus pauvres et des plus faibles. Nous sommes contre une réforme qui serait fondée sur une logique de libéralisation excessive et aveugle. Nous sommes contre une réforme qui consisterait à transférer l'autorité à des sociétés de capitaux étrangers. Nous sommes contre une réforme qui aurait pour effet de supprimer la gratuité de certaines prestations et les tarifs minorés. Nous sommes contre une réforme

qui serait réalisée au détriment de la sécurité des Français et de la croissance des entreprises françaises.

Il faut garantir le principe d'égal accès au service public de la Justice et préserver les foyers les plus vulnérables. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions.

Pour l'heure, le projet de réforme des professions réglementées annoncé par votre Gouvernement concernant les huissiers de Justice n'emprunte pas le bon chemin et ne sert pas efficacement ces convictions. Le principe d'égal accès au service public de la justice s'en trouve affaibli. Nous n'avons certes pas encore été consultés. Afin d'éviter la suppression des tarifs minorés et que cette réforme soit préjudiciable pour les foyers les plus vulnérables et pour la dépense publique, il est impératif que nous soyons entendus au plus vite.

La réforme impliquerait le licenciement de près de 10000 collaborateurs et clercs d'huissiers.

Loin des clichés véhiculés, les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée. Et le projet de réforme, tel qu'il est présenté, impliquerait le licenciement de près de 10 000 collaborateurs et clercs d'huissiers, dont une majorité de femmes.

Les huissiers de Justice sont souvent le dernier lien social des citoyens pour identifier des solutions humaines de dernier recours.



Patrick Sannino, président de la CNHJ, souhaite une concertation constructive qui ne soit pas un leurre. Sinon, la réforme n'aura aucun effet économique et social positif. Photo Luc Paris

Loin de la trop caricaturale image d'Epinal, les huissiers de Justice sont aujourd'hui les seuls professionnels du droit à se rendre chaque jour sur le terrain à la rencontre des justiciables, au contact direct de leur vie quotidienne, à l'écoute de leurs difficultés. Officiers publics et ministériels, les huissiers de Justice, en recherchant des solutions humaines de dernier

recours, sont souvent le dernier lien social des citoyens.

Concernant notre profession, le projet de réforme est, pour l'heure, inadapté et signifierait l'abandon des plus vulnérables au profit de sociétés étrangères.

Comment garantir un service public français quand il sera, de fait, procédé au transfert d'autorité à des sociétés de capi-

taux étrangers? Que restera-t-il de l'indispensable indépendance et de la déontologie des professions réglementées, dans le domaine de la santé et du droit?

Comment sera garanti, pour les foyers les plus vulnérables, le maintien des tarifs minorés aujourd'hui fixés par l'Etat qui – par l'intermédiaire des huissiers de justice - assure la gratuité de leurs prestations pour notamment les créanciers de pensions alimentaires, après des procédures de divorce pour les foyers en situation de surendettement, pour les salariés après des procédures de licenciement?

Concernant notre profession, le projet de réforme signifierait, pour l'heure, une absence de gain de pouvoir d'achat et d'impulsion économique pour les entreprises françaises.

Comment procéder au remplacement à qualité équivalente des missions des huissiers de Justice? Un remplacement qui n'apporterait, de surcroit, aucun gain de pouvoir d'achat et aucune impulsion économique pour les entreprises.

Comment mettre en place une réforme qui fera perdre de l'argent aux foyers les plus vulnérables sans apporter de contribution à la croissance?

Concernant notre profession, le projet de réforme se ferait, pour l'heure, au détriment de la sécurité juridique.

Comment sera assurée la sécurité juridique des justiciables, des chefs d'entreprises et des consommateurs dont les huissiers de justice sont aujourd'hui les garants par la signification? Qui indemniser les contribuables lésés par une notification défective?

Comment imaginer octroyer la responsabilité de la signification à un organisme public ou privé alors qu'elle ne serait pas, de fait, reconnue par la Commission européenne et qu'elle serait ainsi dépourvue d'une part essentielle de ses garanties?

Moderniser la profession, rendre le tarif plus clair. Gain de pouvoir d'achat, impulsion économique et aide des plus fragiles : de nombreuses recommandations à soumettre.

Les huissiers de justice ne sont pas des conservateurs défendant le statu quo. Bien au contraire, conscients des changements de la société, nous avons déjà engagé un travail de modernisation, avec le soutien du ministre de la Justice, pour rationaliser la compétence territoriale, pour accompagner l'évolution vers un service public numérique, pour rendre le tarif plus clair, pour que soient mieux comprises nos missions, rendre un service à l'usager plus adapté encore, rapprocher la justice des Français et favoriser le développement des entreprises. Nous avons de nombreuses recommandations dans ce sens à vous soumettre.

Monsieur le Président de la République, j'en appelle maintenant à votre arbitrage pour que les missions des huissiers de justice qu'ils tiennent de l'Etat, continuent à assurer la défense de l'intérêt général et pour que la réforme ne soit pas conçue de manière arbitraire, sans écoute et concertation des acteurs sociaux de terrain que nous sommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République en l'assurance de ma plus haute considération et de mon profond respect.

Interview

« Les huissiers de justice ont un rôle social essentiel »

Quelle est votre vision des huissiers de justice ?

J'avais une idée toute faite des huissiers de justice, l'image de l'huissier de justice qui chasse les mauvais payeurs. C'est grâce à ma fondation K d'urgences, qui soutient les familles monoparentales, que j'ai découvert le rôle essentiel qu'ils jouent dans le recouvrement des pensions alimentaires, leur rôle social. Et c'est comme cela que l'on a monté un partenariat et que l'on a découvert qu'on avait un

beau travail à faire en commun. Depuis, j'ai découvert un autre monde, humain, généreux, voulant aider la société à avancer dans le bon sens. Mon image de l'huissier de justice a totalement changé.

En quoi leur rôle est-il crucial ?

Selon un de nos sondages, les familles monoparentales ont avant tout besoin de ressources. Elles sont

apportées par le travail, la pension alimentaire et les aides. Or, 40% des pensions alimentaires ne sont pas

payées, que ce soit par les hommes ou par les femmes. L'huissier

de justice a donc un rôle crucial car il peut récupérer gratuitement les pensions alimentaires. Les C.A.F. peuvent le

faire aussi mais le plus souvent elles n'ont pas suffisamment de moyens humains. L'huissier de justice est en lien direct sur le terrain pour aider ces familles défavorisées.

Qu'entraînerait la fin des tarifs la fin des tarifs minorés pour les familles monoparentales ?

Un effet désastreux. Je souhaite lancer un signal d'alerte. Il faut valoriser la mission de l'huissier de justice plutôt que de chercher à la déprécier.

J'avais, avec ma fondation K d'urgences, rencontré l'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault et lui avait indiqué qu'il fallait valoriser leur rôle et leur action quotidienne auprès des plus défavorisés. Je n'ai pas à m'immiscer dans le projet de loi, mais je dis attention ! L'huissier de justice est souvent le dernier lien social, la personne humaine que les familles monoparentales, premières victimes de la crise, voient sur le terrain. ■ V.M.



Photo Decoin